

ASSEMBLÉE NATIONALE30 novembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 150

présenté par
M. Giraud
-----**ARTICLE 27**

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* Au premier alinéa de l'article 267 *bis*, les mots : « a du » sont supprimés ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.